



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 20 octobre 2020

### **Exécution d'une décision judiciaire du 1<sup>er</sup> octobre 2020**

En application de l'ordonnance de référé rendue le 1<sup>er</sup> octobre 2020 par le tribunal judiciaire de Caen, les services de l'État (*direction de la Cohésion Sociale, Gendarmerie Nationale, Services en charge du droit au séjour*) ont apporté leur concours à l'entreprise Saint-Louis Sucre Cagny aux fins de procéder à l'opération d'évacuation des squats, situés au 5, 8 et 22 Cité de la sucrerie à Cagny.

Toutes les personnes occupant illégalement ces sites ont été prises en charge et hébergées par l'État.

Au total, 5 personnes appartenant à 1 famille ont été recensées.

